

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 47 – 2015 AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de CHF 494'500.- TTC sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation de la 1^{ère} tranche des mesures d'aménagement « 2015 » :

- a) **Aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836**
- b) **Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830**
- c) **Adaptation de deux carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811**
- d) **Installation du carrefour à feux prioritaire à Rolle – Route Suisse/Route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain**

Responsable : Cornélia Gallay

Résumé exécutif

Le présent préavis concerne la participation du fonds régional des transports publics (fonds TP affecté) à la réalisation de la 1^{ère} tranche des mesures d'aménagement pour les bus dites « 2015 ». Ces mesures avaient été identifiées dans l'étude pour la réorganisation du réseau régional transports publics en 2010. Ce préavis s'inscrit dans la suite logique des préavis 16-2012 qui traitait de la réalisation des mesures dites « 2012 » et 35-2014 pour la réalisation des mesures « 2013-2014 ».

Les objets du présent préavis sont les suivants :

a) Aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836

*Objectif : sécuriser l'insertion de la ligne CarPostal 10.836 sur la Route de Cugnet
Coût : CHF 3'182'777.- TTC dont 66'355.- (2.08%) à charge du fonds TP affecté,*

b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830

*Objectif : sécuriser l'arrêt de bus du centre du village en particulier pour les écoliers
Coût : CHF 569'000.- TTC dont 129'000.- (22.70%) à charge du fonds TP affecté,*

c) Adaptation de 2 carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811

*Objectif : prioriser et améliorer les conditions de circulation pour la ligne TPN 10.811
Coût : CHF 250'000.- TTC dont 187'500.- (75.00%) à charge du fonds TP affecté,*

d) Installation du carrefour à feux prioritaire à Rolle – Route Suisse/Route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain

*Objectif : prioriser et améliorer les conditions de circulation pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain
Coût : CHF 223'000.- TTC dont 111'500.- (50.00%) à charge du fonds TP affecté,*

Coût total : CHF 4'224'777.- TTC dont 494'500.- (11.73%) à charge du fonds TP affecté.

Table des matières

1) Rappel historique et état de la situation	3
2) Information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du système de détection aux carrefours à feux	5
3) Objets	6
a) Aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836.	6
b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830	7
c) Adaptation de 2 carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811	8
d) Installation du carrefour à feux prioritaire à Rolle – Route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain	10
4) Organisation et calendrier	11
a) Aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.83613	11
b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830 ...	11
c) Adaptation de 2 carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811	11
d) Installation du carrefour à feux prioritaire à Rolle – Route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 urbaine	12
5) Communication	12
6) Financement	13
a) Aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.83613	13
b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830 ...	13
c) Adaptation de 2 carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811	14
d) Installation du carrefour à feux prioritaire à Rolle – Route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 urbaine	15
e) Montant pour la participation aux frais de communication	16
f) Récapitulatif synthétique	16
7) Etat de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics .	17
8) Conclusion	17

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1) Rappel historique et état de la situation

L'étude d'avant-projet pour les aménagements liés aux transports publics dans le périmètre du district s'est déroulée en 2011. Elle associait les bureaux d'ingénieurs en transports Citec et Transitec, et Bernard Schenk SA pour le génie civil. Elle a été cofinancée par le fonds régional des transports publics (préavis 68-2011) et les communes au prorata du nombre de ligne de bus et d'aménagement sur leur territoire. Les résultats ont été présentés aux communes des bassins versants concernés. La mise en œuvre de ces aménagements a été échelonnée en fonction de leur degré de priorité et de la complexité de leur procédure de réalisation.

Dans la continuité de l'étude d'avant-projet, l'étude de projet définitif s'est déroulée en 2012. Elle a été cofinancée par le fonds régional (préavis 7-2011) et les communes au prorata du nombre de lignes et d'aménagements sur leur territoire. Les mesures du district hors Ville de Nyon avaient été séparées en trois lots pour répartir le travail entre trois bureaux d'ingénieurs différents. Ainsi, les aménagements situés dans le bassin versant de Coppet ont été confiés au bureau Bovard&Nickl, ceux du bassin versant de Nyon au bureau Bernard Schenk SA et ceux des bassins versants de Gland et Rolle au bureau J. Ansermet Sàrl.

Le préavis 16-2012 a permis de lancer la réalisation des mesures nécessaires à la mise en service du nouveau réseau le 9 décembre 2012 (aménagements « 2012 »), en particulier les nouveaux arrêts et les mesures urgentes en Ville de Nyon pour les lignes régionales. La quasi-totalité des mesures d'aménagement ont été réalisées et le système de détection a été mis en service le 14.12.2014, les dernières mesures le seront en 2015 et le préavis pourra donc être bouclé.

Le préavis 35-2014 concernait la participation du fonds régional des transports publics à la réalisation des mesures dites « 2013-2014 ». Les aménagements « 2013-2014 » comprennent des mesures plus lourdes comme la réalisation d'un giratoire à Crassier (les finitions seront effectuées dans le courant du 1^{er} semestre 2015), qui a bénéficié d'un subventionnement cantonal pour les aménagements en faveur des transports publics sur Route Cantonale en traversée de localité, l'installation de carrefours à feux à Commugny, Coppet et Rolle (réalisées), l'aménagement de nouveaux arrêts à Coppet (réalisé) et à Founex (réalisé) ou encore l'adaptation des priorités d'un carrefour à Crans-près-Céligny (réalisé). Les mesures pour les lignes régionales en ville de Nyon (hors mesures urgentes) ont été réalisées ou le seront en début d'année 2015. Certaines mesures, situées parfois hors localité, ont nécessité de passer par un examen préalable des services de l'Etat.

Le présent préavis est composé de quatre mesures d'aménagement constituant une 1^{ère} tranche des mesures dites « 2015 ». L'adaptation de deux carrefours à feux prioritaires à Prangins et l'installation d'un carrefour à Rolle sur la Route Suisse s'inscrivent dans la continuité des installations du préavis 35-2014. L'aménagement de la présélection sur la Route Suisse à Dully est une mesure sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du Canton de Vaud. Enfin, le déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste est une alternative à la conclusion de l'étude de faisabilité du programme régional de réorganisation des transports publics qui proposait une amélioration de la sécurité de l'arrêt existant situé dans un carrefour au centre du village. Dans le nouveau contexte où l'établissement scolaire doit accueillir un pôle 5-8 à la rentrée scolaire d'août 2015 et du fait que la Municipalité souhaite sécuriser davantage l'arrêt de bus du village, celle-ci a consulté le Conseil régional pour convenir d'un déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste à proximité de l'école.

D'autres mesures d'aménagement dites « 2015 » feront l'objet de préavis ultérieurs dont notamment le franchissement des jonctions autoroutières de Gland et de Rolle qui ont fait l'objet d'une étude spécifique destinée à la consultation de l'OFROU, propriétaire du domaine autoroutier. Cette étude a été cofinancée par le fonds régional (préavis 7-2011) et la DGMR. Les résultats sont en discussion avec les communes territoriales, le Canton et l'OFROU, et seront présentés en temps utile aux communes des bassins versants de ces jonctions autoroutières.

Pour la jonction de Rolle, une convention a été mise sur pied en partenariat avec l'OFROU, le Canton, la Commune et l'entreprise Schenk.

Une demande de crédit (EMPD) de 4.8 millions a été acceptée le 8 avril 2014 au Grand Conseil pour engager les travaux situés hors localité pour le franchissement de la jonction autoroutière de Coppet pour les bus. Les travaux ont ainsi débuté fin 2014 et ce pour une durée d'environ 3 ans.

Cet investissement pour des aménagements routiers vient compléter les efforts financiers déjà engagés par l'Etat de Vaud pour augmenter le nombre de courses des lignes de transports publics depuis décembre 2012. D'autres participations cantonales pour des aménagements routiers hors localité en faveur des transports publics sont attendues dans les années à venir notamment pour le franchissement des jonctions de Gland et de Rolle mais aussi sur la Route Blanche où une voie bus sera aménagée en direction de Nyon dans le secteur du Centre Commercial de Signy.

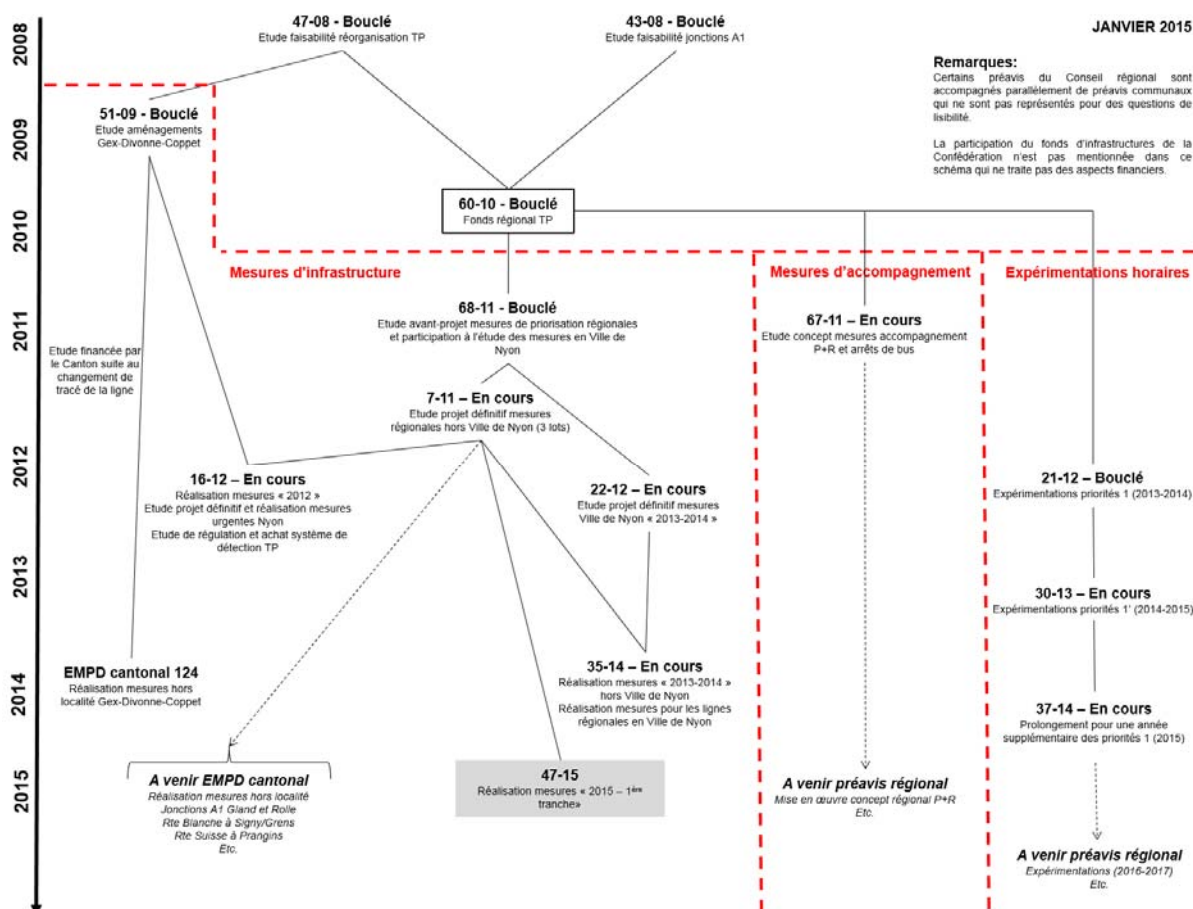
Plusieurs aménagements pour les bus ont fait l'objet de demande de participation financière du fonds d'infrastructure de la Confédération dans le cadre du Grand Genève. La mesure 12-8 « Construction d'aménagement pour les bus en rabattement vers les gares ferroviaires dans le Canton de Vaud (intégrant l'amélioration du franchissement des jonctions autoroutières de Gland et Rolle) » a été retenue pour un cofinancement fédéral de 40% pour autant que les travaux démarrent dans la période 2015-2018. Certaines mesures « 2015 » pourraient ainsi bénéficier de ce cofinancement.

Les avant-projets de ces mesures seront déposés à la Confédération en 2015 afin de respecter la procédure permettant de bénéficier du financement fédéral.

L'ensemble de ces mesures d'aménagement participent à l'amélioration de la qualité de l'offre des réseaux régional et urbains du district et plus précisément à la fiabilisation voire à l'amélioration des temps de parcours.

Au niveau des horaires, les préavis 21-2012, 30-2013 et 37-2014 permettent de financer des expérimentations de courses supplémentaires depuis le changement d'horaire de décembre 2012 jusqu'en décembre 2015. Les expérimentations pour les horaires 2016/2017 (période biennale fixée par le Trafic Régional Voyageurs) seront discutées en début d'année 2015 en vue d'un dépôt de préavis au Conseil intercommunal du 25 juin 2015.

Pour faciliter la compréhension, la figure ci-dessous montre un historique sous forme de généalogie des préavis du Conseil régional pour le programme des transports publics.



Arbre généalogique des préavis du programme de réorganisation des transports publics régionaux, Régionyon

2) Information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du système de détection aux carrefours à feux

La réorganisation du réseau régional TP s'accompagne de mesures de priorisation pour les bus aux carrefours à feux au moyen d'un système de détection afin de fiabiliser les temps de parcours et de rendre les transports publics performants tout au long de la journée.

Le mandat pour la fourniture et l'installation du système de détection a été adjugé à l'entreprise Comatis en mai 2014.

La convention pour la mise en œuvre, la mutualisation de la gestion et de l'entretien du système de détection prioritaire pour les transports publics aux carrefours à feux dans la région nyonnaise a été validée et signée par l'ensemble des partenaires en juillet 2014. Cette convention décrit précisément la répartition, selon les partenaires, des prestations du BAMO (bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage - mandat Citec) et de l'étude, la fourniture et l'installation de l'équipement (mandat Comatis). La majorité des coûts sera pris en charge par TPN et CarPostal. De plus, une participation de la DGMR par une subvention à fonds perdu a été obtenue.¹

Ainsi, ce sont 30 bus TPN et 36 bus CarPostal qui ont été équipés d'un boîtier permettant de communiquer avec les carrefours à feux (45 seront équipés d'ici 2020, dont 28 en ville de Nyon). Le poste central de commande basé à la Ville de Nyon, en charge de la gestion du système, a également été installé.

L'ensemble des frais d'exploitation et de gestion du système de détection qui comprennent les provisions pour le renouvellement du matériel informatique, le budget annuel de fonctionnement, et le financement du poste de l'ingénieur responsable de la gestion au quotidien du système est cofinancé par les transporteurs TPN et CarPostal. Ils répartissent ensuite ces coûts dans les conventions de prestations pour les trafics régional (participation des communes via la facturation du Canton par bassin de transport) et urbain (décompte des entreprises de transport aux Communes concernées).

Le Conseil régional a joué et jouera un rôle de coordinateur de la démarche. Il sera notamment chargé de préparer un bilan annuel de fonctionnement du système de détection ainsi qu'une synthèse des engagements financiers de l'année écoulée et de la préparation du budget de fonctionnement pour l'année suivante.

L'ensemble du système a donc été mis en service au changement d'horaire du 14 décembre 2014 et est opérationnel sur 3 carrefours hors ville de Nyon (Commugny, Coppet et Rolle – objets du préavis 35-2014) et près d'une vingtaine en ville de Nyon. D'autres carrefours seront installés en 2015, dont à Prangins et Rolle, objets du présent préavis.

Les traversées des jonctions autoroutières de Gland et Rolle ainsi que la voie réservée sur la route Blanche à proximité du Centre commercial de Signy en font partie mais ne sont pas traitées dans le présent préavis car ils sont prévus dans les tranches « 2015 - à venir ». Etant situés hors localité, la majorité des frais liés à ces aménagements devrait donc être pris en charge par le Canton.

Entité responsable	Nombre de carrefours (total = 42)	Etat de réalisation – Janvier 2015
Commune de Coppet	2 (dont 1 encore incertain à ce jour)	1
Commune de Commugny	1	1
Ville de Nyon	23 (dont 8 pour les mesures urgentes)	13 (10 au cours du 1 ^{er} semestre 2015)
Commune de Prangins	3 (dont 1 uniquement pour le réseau urbain)	0 (2 carrefours dans le présent préavis)
Ville de Rolle	4	2 (1 carrefour dans le présent préavis)
Etat de Vaud (DGMR)	9 (dont 8 pour les secteurs des jonctions d'autoroute et 1 sur la route Blanche)	0 (Jonction de Coppet – travaux en cours)

¹ Le tableau de répartition des frais d'investissement du système de détection est disponible en Annexe D Préavis n°47-2015 / Fonds TP affecté pour la participation aux mesures d'aménagement « 2015 – 1^{ère} tranche»

3) Objets

a) Aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836

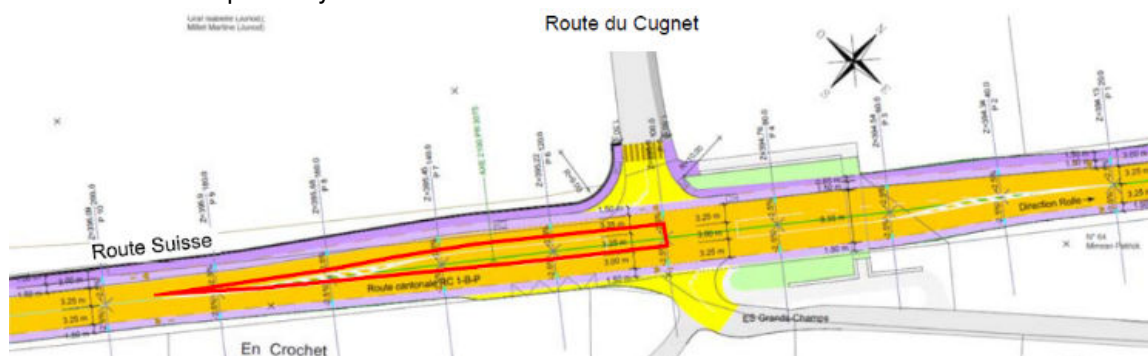
L'aménagement d'une présélection sur la Route Suisse pour sécuriser l'insertion de la ligne CarPostal 10.836 sur la Route de Cugnet à Dully a été identifié dans le cadre de l'étude d'avant-projet des mesures de priorisation des transports publics de 2012 (Citec-Transitec).

Préoccupée par la sécurité à ce carrefour situé sur la RC1 hors traversée de localité, notamment en raison de la visibilité médiocre et des vitesses élevées, la commune de Dully a sollicité le Canton afin d'améliorer la situation pour tous les usagers (transports individuels motorisés, modes doux, transports publics). Ainsi un projet d'aménagement sur un tronçon de plus de 660 mètres a été élaboré pour répondre aux objectifs de requalification de la Route Suisse dans ce secteur et de sécurisation du parcours de la ligne de bus 10.836. C'est un « coup parti » qui alimentera l'étude de faisabilité du réaménagement de la RC1 (2^{ème} et 3^{ème} étape) en cours de préparation et qui s'inscrit dans la continuité de la 1^{ère} étape engagée entre Mies et Founex.



La Direction générale de la mobilité et des routes a élaboré un projet dont voici les caractéristiques :

- Implantation de présélections de tourne-à-gauche dans chaque sens de circulation au carrefour avec la Route du Cugnet (l'accidentologie indique que ce carrefour n'est pas un « point noir » cantonal car les accidents sont relativement faibles malgré un mort en 2013);
- Création d'un trottoir continu côté Jura entre la Route du Pralets et la Route du Cugnet accompagné d'un passage piéton sur la Route du Cugnet ;
- Création de pistes cyclables continues dans les deux sens de circulation.



Extrait du plan de situation du projet (en rouge : la présélection utile à la ligne de bus CarPostal 10.836)

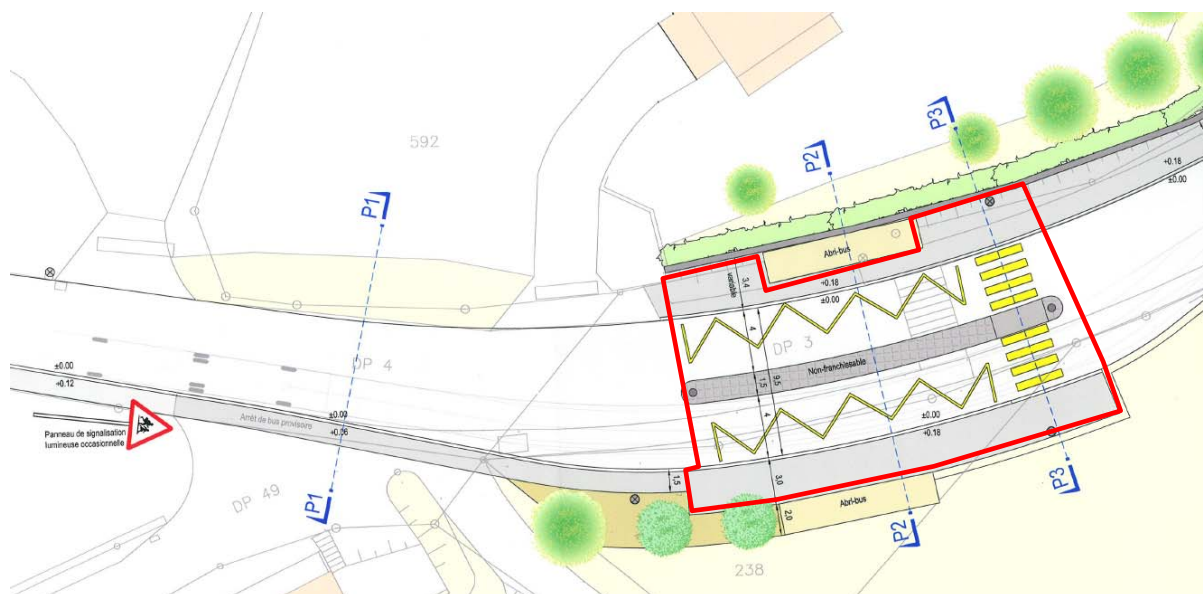
b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830

La mesure d'aménagement de l'arrêt Le Vaud, Poste, desservi par les lignes CarPostal 10.820 et 10.830 avait été identifiée dans l'étude de faisabilité du programme régional de réorganisation des transports publics. En effet, la situation du carrefour au centre de l'intersection du village et l'attente des usagers dans des zones peu sécurisées devaient être améliorées.

L'école de la commune, située à un peu plus de 300 mètres à pied de l'arrêt actuel avec un trajet non sécurisé, a été choisie par le Canton pour être un pôle 5 – 8 Harnos (enfants de 8 à 12 ans) dès la rentrée 2015 – 2016. L'école accueillera donc plus de 277 élèves des villages de Saint-George à Bassins soit plus de 200 élèves à transporter. Les enfants de 10 à 12 ans, soit environ la moitié, pourraient utiliser les transports publics. Les enfants plus jeunes pourraient l'être également sous réserve que l'AISE mette en place un système d'accompagnement dans les bus.

Au vu du nombre croissant d'élèves transportés et avec le souci d'assurer leur sécurité sur le chemin de l'école, il a finalement été convenu de déplacer l'arrêt de bus Le Vaud, Poste. L'endroit retenu se situe à proximité du chemin de l'Ouche menant à l'école dont la sécurité sera également améliorée par une meilleure séparation entre les voitures et les piétons.

Le projet de réaménagement de l'arrêt de bus du village a été élaboré sous maîtrise d'ouvrage communale par le bureau d'études RWB. Il prévoit la création de quais par l'élargissement des trottoirs existants, l'installation d'abris bus, l'aménagement d'un îlot central empêchant le dépassement des bus à l'arrêt pour sécuriser la traversée piétonne, et un éclairage de sécurité. Il prévoit également l'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé pour accéder à l'école.



Extrait du plan du projet de nouvel arrêt de bus (entourés en rouge, la partie d'intérêt régional)

Ce projet décentralisera un peu l'arrêt de bus par rapport au village de Le Vaud. L'hypothèse de créer un arrêt supplémentaire pour compenser l'éloignement de la desserte pour le secteur Sud-Ouest du village a été discutée avec la Direction générale de la mobilité et des routes. Compte tenu des contraintes d'exploitation de la ligne CarPostal 10.820, la création d'un arrêt supplémentaire n'est pas possible à l'heure actuelle.

Ce projet d'arrêt, situé en traversée de localité et qui a un caractère bloquant lorsque le bus est à quai, a été préavisé favorablement par le Canton dans le cadre de l'examen préalable.

c) Adaptation de 2 carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811

Contexte

La mise en service le 14 décembre 2014 du nouveau réseau urbain au 1/4h de Nyon-Prangins nécessitait de réorganiser la ligne régionale TPN 10.817 Nyon-Prangins-Gland en conséquence. Avec l'accord des quatre communes concernées (Nyon, Prangins, Gland, Vich) et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton, le Conseil régional a mené une étude durant le printemps 2014. Cette étude a conclu à la nécessité de supprimer la ligne TPN 10.817 au profit du prolongement de la ligne TPN 10.811 Coppet – Nyon jusqu'à Gland via la Route Suisse.

Cette variante, validée par les communes concernées et la DGMR en juillet 2014, permet d'améliorer la desserte fine des quartiers le long de la Route Suisse entre Nyon et Gland par des arrêts bidirectionnels, la tenue d'une cadence horaire sur ce tronçon (dans un premier temps) et le maintien de correspondances de qualité en gare de Nyon (trains InterRegio) et en gare de Gland (trains RegioExpress) pour un coût d'exploitation (nombre de bus – kilomètres annuels) équivalent à celui de l'horaire 2014.

La liaison entre Prangins et Nyon effectuée par la ligne TPN 10.817 Nyon-Prangins-Gland a été reprise le 14 décembre 2014 par la ligne urbaine TPN 10.805 Nyon-Prangins-Nyon dont la cadence a été augmentée au 1/4h.

Mesures urgentes déjà réalisées

La mise en œuvre de ces 2 carrefours à feux prioritaires accompagne les mesures d'aménagement urgentes et nécessaires, réalisées en fin d'année 2014 :

- Une place de rebroussement provisoire devant l'Hôpital de Prangins ;
- Un arrêt provisoire Prangins, Hôpital sur la Route Suisse dans le sens Gland – Nyon ;
- Un arrêt définitif Prangins, Les Abériaux dans les deux sens de circulation;
- Marquage de l'arrêt Prangins, Sadex dans le sens Gland – Nyon ;
- Un arrêt définitif Gland, Domaine Impérial dans le sens Gland – Nyon ;
- Marquage de l'arrêt Gland, Avenue du Mont-Blanc dans le sens Gland – Nyon.

La part régionale relative à ces travaux a été prélevée sur le préavis n° 16-2012 qui concerne la réalisation des mesures d'aménagement TP « 2012 ». Les mesures sur la commune de Prangins étaient en effet prévues par le préavis bien que non chiffrées. La mesure sur la commune de Gland n'était pas prévue car le tracé de la ligne TPN 10.811 prolongée a évolué durant l'étude.

Il est à relever que ces travaux ont pu être financés par les économies réalisées sur l'ensemble des autres mesures du préavis n°16-2012.

L'arrêt provisoire Prangins, Hôpital sur la Route Suisse sera supprimé lorsque la géométrie du carrefour d'insertion du Chemin des Chaux sur la Route Suisse sera corrigée pour permettre le tourne-à-droite du bus. Situé hors traversée de localité, ce projet devrait se faire sous maîtrise d'ouvrage cantonale.

Mesures projetées dans le présent préavis

Les deux carrefours à feux prioritaires auront pour objectifs de prioriser la nouvelle ligne TPN 10.811 Coppet – Nyon – Gland sur la Route Suisse sur le territoire de Prangins. La sécurité des traversées piétonnes sera maintenue.

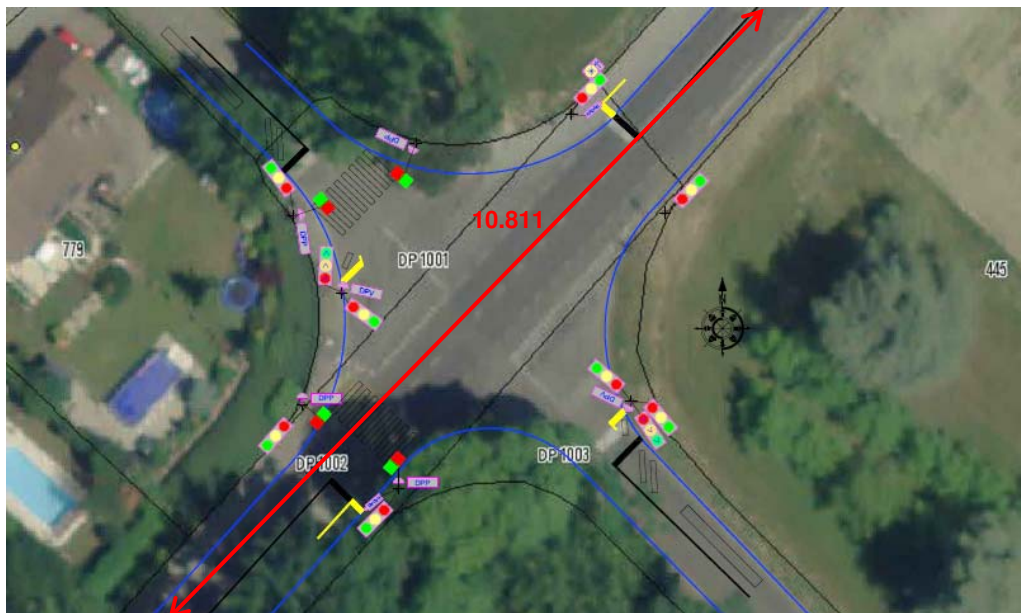
Dans la mesure du possible, le matériel existant (mâts, tubes) sera réutilisé afin de réduire au maximum les coûts.

Le carrefour cn.13 Rte Suisse / passage piétons Prangins est nécessaire pour l'exploitation du nouvel arrêt Prangins, Les Abériaux. En effet, dans le sens Nyon-Gland, l'arrêt étant sur chaussée, il s'agit de bloquer les véhicules derrière le bus le temps de l'arrêt de manière à éviter les dépassements dangereux.



Carrefour cn.13 Prangins – Rte Suisse / passage piétons - Projet Transitec

Le carrefour cn.14 Rte Suisse / Musée National Prangins permettra de prioriser la ligne TPN 10.811 sur la Route Suisse par la régulation des autres branches du carrefour et des traversées piétonnes, tout en gérant les flux de cycles grâce aux marquages et à la création de sas permettant aux cyclistes de remonter les files de véhicules à l'arrêt pour bénéficier d'un départ anticipé.



Carrefour cn.14 Prangins – Rte Suisse /Musée National – Projet Transitec

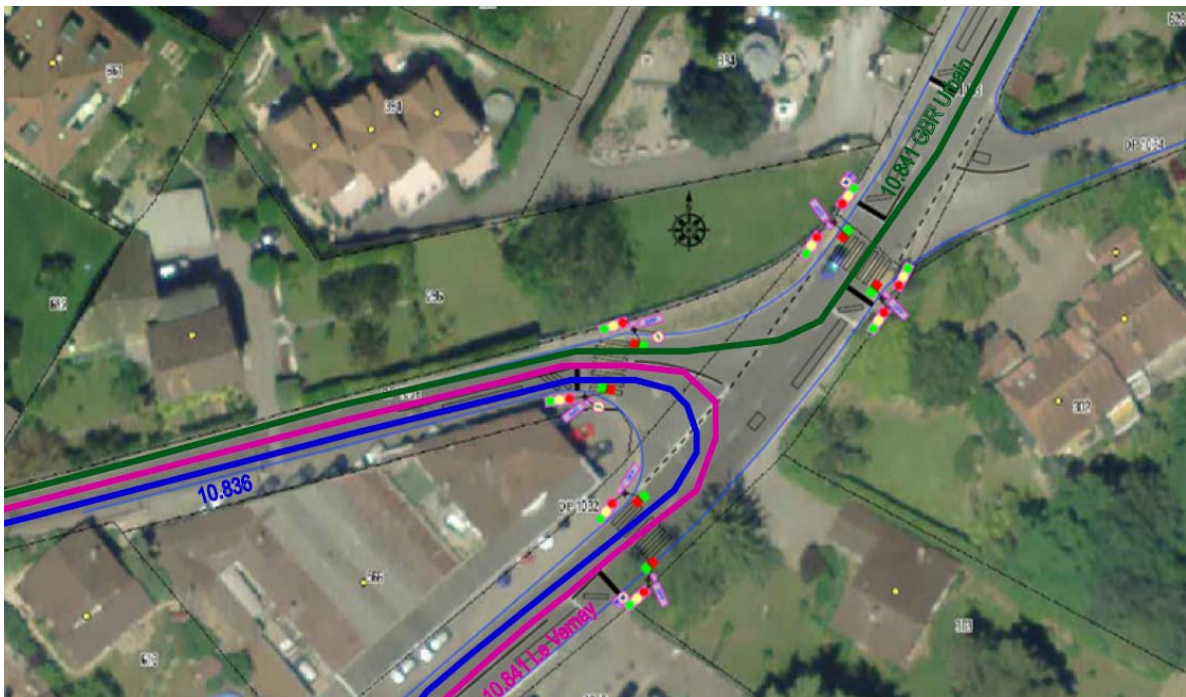
Les plans d'équipements de ces 2 carrefours sont disponibles en Annexe B.

d) Installation du carrefour à feux prioritaire à Rolle – Route Suisse/Route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain

Les carrefours à feux prioritaires cr. 62a et cr.62b Route de la Vallée / Place de la gare / Rue de la gare faisaient partis des objets du préavis 35-2014. La mise en service de ces carrefours a eu lieu en début d'année 2015.

Pour ce préavis, l'objet est le carrefour à cr. 65 Route Suisse/Route de Gilly où passent les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain. Ces feux permettront de modérer le trafic automobile, de faciliter l'insertion des bus sur la Route Suisse, et de sécuriser les traversées piétonnes aux carrefours (voir plan d'équipement ci-dessous et en Annexe B).

Les travaux sur la Grand'Rue à Rolle seront terminés d'ici juillet 2015 et l'installation du carrefour à feux cr. 65 : Route Suisse / Route de Gilly est donc nécessaire afin de pouvoir rétablir le double sens de circulation sur cet axe et plus particulièrement la priorisation des bus des lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 urbaine.



Carrefour cr.65 Prangins – Route Suisse / Route de Gilly - Projet Transitec

4) Organisation et calendrier

Les dispositions légales nécessitent que la commune concernée ou le Canton assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire. A ce titre, chaque commune a demandé la totalité des crédits nécessaires à la réalisation des aménagements qui la concerne. Le montant de la subvention du Conseil régional a été annoncé dans chaque préavis communal sous réserve de la validation du Conseil intercommunal. La subvention du Conseil régional fera l'objet d'une convention entre chaque commune et le Conseil régional comme ce fut le cas pour toutes les mesures « 2012 » et « 2013-2014 ».

Pour chaque objet, il est planifié que les votes des différents Conseils communaux interviennent dans la mesure du possible avant celui du Conseil intercommunal.

a) Aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836

Le Canton assure la maîtrise d'ouvrage et pilote la mise en œuvre des mesures. Le Conseil régional apporte un soutien.

Vote du préavis communal	24 mars 2015
EMPD Cantonal	Date pas encore fixé (janvier 2015)
Vote du Conseil intercommunal	1 ^{er} avril 2015
Phase de travaux (sous réserve de la validation des crédits et du traitement d'éventuelles oppositions)	Dès l'automne 2015, pour une durée d'environ 1 an

b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830

La Commune de Le Vaud assure la maîtrise d'ouvrage et pilote la mise en œuvre des mesures. Le Conseil régional apporte un soutien.

Vote du préavis communal	26 mars 2015
Vote du Conseil intercommunal	1 ^{er} avril 2015
Phase de travaux (sous réserve de la validation des crédits et du traitement d'éventuelles oppositions)	Printemps – été 2015

c) Adaptation de 2 carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811

La Commune de Prangins assure la maîtrise d'ouvrage et pilote la mise en œuvre des mesures. Le Conseil régional intervient en tant que coordinateur et apporte un soutien.

Vote du préavis communal	31 mars 2015
Vote du Conseil intercommunal	1 ^{er} avril 2015
Phase de travaux (sous réserve de la validation des crédits et du traitement d'éventuelles oppositions)	Dès mai 2015

La commune de Prangins a également participé au financement de la mise en œuvre du système de détection prioritaire pour les transports publics aux carrefours à feux dans la région yvonnoise par la signature de la convention avec les différents partenaires.

d) Installation du carrefour à feux prioritaire à Rolle – Route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 urbaine

La Commune de Rolle assure la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre des mesures. Le Conseil régional intervient en tant que coordinateur et apporte un soutien.

Vote du préavis communal	13 mars 2015
Vote du Conseil intercommunal	1 ^{er} avril 2015
Phase de travaux (sous réserve de la validation des crédits et du traitement d'éventuelles oppositions)	Dès mi-avril 2015 pour une mise en service le 1 ^{er} juillet 2015 en vue du rétablissement du double sens de circulation sur la Grand'Rue

La commune de Rolle a également participé au financement de la mise en œuvre du système de détection prioritaire pour les transports publics aux carrefours à feux dans la région nyonnaise par la signature de la convention avec les différents partenaires.

5) Communication

En concertation avec les communes partenaires du fonds TP et du Canton, le Conseil régional coordonne la communication autour des chantiers d'aménagements qui ont pour finalité l'amélioration de l'offre des transports publics régionaux et urbains et de la mobilité douce. Les objectifs de cette communication sont une meilleure compréhension des plus-values locales et régionales par les usagers et non usagers des TP, qu'ils soient pendulaires ou habitants.

La coordination régionale a pour but d'harmoniser les messages qui sont communiqués par les communes du district. Du point de vue financier, le Conseil régional prend à sa charge les coûts de conception globale, les communes ceux liés à la réalisation des supports et actions qui leur seront destinés.

En 2014, la campagne de communication a été utilisée pour plusieurs chantiers dans le district. Des bâches et un panneau de chantier ont par exemple été installés lors des travaux pour l'aménagement du giratoire au centre de Crassier pour la ligne 10.810, ainsi qu'en Terre Sainte pour le chantier de la jonction autoroutière.



Crassier – bâches chantier



6) Financement

Le mécanisme de répartition financière a été défini dans le préavis régional n° 60-2010 en fonction de l'intérêt local/régional de la mesure et de son utilité pour les lignes régionales / urbaines et de la localisation du projet hors localité / en localité.

a) Aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836

Le Canton, maître d'ouvrage de ce projet, a établi un budget des travaux. La part de la Région ne couvre que le 75% des travaux strictement nécessaires à la présélection utile pour le bus.

Répartition des coûts	Montant total	DGMR	Commune	Régionyon	
	TTC [CHF]	Etat de Vaud [CHF]	de Dully [CHF]	[CHF]	[%]
Réalisation des travaux	3'180'500.00	2'952'806.00	161'996.00	65'698.00	2.07%
Part communication (1% travaux TP)	2'276.94	-	1'619.96	656.98	28.85%
TOTAL arrondi	3'182'777.00	2'952'806.00	163'616.00	66'355.00	2.08%

Sur un montant total arrondi de CHF 3'182'777.- TTC, la part du fonds régional s'élève à 66'355.- TTC (2.08%). La part de la commune de Dully s'élève à 163'616.- TTC. Les frais de communication (panneaux de chantiers, contribution aux actions de promotion du réseau de transports public régional, etc.) sont inclus (1% du montant des travaux TTC).

Une convention de répartition financière sera signée entre le Canton et la commune et une autre convention sera établie entre la commune et le Conseil régional afin de formaliser ces questions de financement et le rôle des partenaires.

b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830

Sur la base du devis établi par le bureau RWB, il a été fait la part des choses entre les éléments d'intérêt régional, correspondant à l'aménagement des quais, de la traversée piétonne et de l'îlot central et d'intérêt local du projet, notamment l'aménagement du cheminement piétonnier et les travaux liés à l'installation des abris bus. Le tableau ci-après récapitule ces éléments.

	Montant total	Part		Part Régionyon	
	TTC [CHF]	Commune [CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Accessibilité à l'arrêt	396'792.00	396'792.00	100.00%	0	0.00%
Génie civil	136'728.00	34'182.00	25.00%	102'546.00	75.00%
Marquage et signalisation	5'400.00	1'350.00	25.00%	4'050.00	75.00%
Eclairage public	4'320.00	1'080.00	25.00%	3'240.00	75.00%
Honoraires	21'060.00	5'265.00	25.00%	15'795.00	75.00%
Divers et imprévus	2'700.00	675	25.00%	2'025.00	75.00%
<i>Sous-total</i>	<i>567'000.00</i>	<i>439'344.00</i>	<i>77.33%</i>	<i>127'656.00</i>	<i>75.00%</i>
Communication (1%)	1'702.08	425.52	25.00%	1'276.56	75.00%
Grand total arrondi	569'000.00	440'000.00	77.33%	129'000.00	22.67%

Sur la base du devis provisoire, la part à charge du Conseil régional s'élève donc à CHF 129'000.- TTC dont 1'276.56 pour les frais de communication. Les montants seront affinés suite aux légères adaptations du projet demandé dans l'examen préalable. Le coût total du projet s'élevant à CHF 569'000.- TTC, la part du Conseil régional en représente le 22.67%.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention cantonale pour les aménagements en faveur des transports publics sur Route Cantonale en traversée de localité. Dans ce cas, le montant pourrait venir en déduction au prorata de la répartition ci-dessous.

c) Adaptation de 2 carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811

Les deux encadrés ci-dessous détaillent les investissements pour chaque carrefour à feux. Les montants inscrits se basent sur un devis du bureau d'ingénieurs civils et du bureau d'ingénieurs transports et l'offre de Siemens pour l'équipement des feux. L'ensemble des travaux étant d'intérêt régional, la Région y participe à 75%.

Pour les travaux de génie civil, de marquage et le système de feux, il s'agit de coûts maximaux qui seront réduits dans la mesure où les installations existantes (mâts, tubes, marquages, etc.) pourront être réutilisées.

Carrefour Prangins Rte Suisse / passage piétons	Montants	Part commune		Part région	
Carrefour A - cn13	CHF	CHF	%	CHF	%
Travaux de génie civil	15'000.00	3'750.00	25%	11'250.00	75%
Marquage et signalisation	2'000.00	500.00	25%	1'500.00	75%
Système de feux et de détection	44'161.90	11'040.48	25%	33'121.43	75%
Honoraires ingénieur transport	8'878.40	2'219.60	25%	6'658.80	75%
Honoraires ingénieur civil	2'000.00	500.00	25%	1'500.00	75%
Divers et imprévus	10'000.00	2'500.00	25%	7'500.00	75%
Sous-total HT	82'040.30	20'510.08	25%	61'530.23	75%
TVA 8%	6'563.22	1'640.81	25%	4'922.42	75%
<i>Sous-total TTC</i>	<i>88'603.52</i>	<i>22'150.88</i>	<i>25%</i>	<i>66'452.64</i>	<i>75%</i>
Frais de communication (1%)	886.04	221.51	25%	664.53	75%
Grand Total	89'489.56	22'372.39	25%	67'117.17	75%
Arrondi	89'500.00	22'500.00		67'000.00	

Carrefour Prangins - Rte Suisse/Musée National	Montants	Part commune		Part région	
Carrefour B - cn14	CHF	CHF	%	CHF	%
Travaux de génie civil	40'000.00	10'000.00	25%	30'000.00	75%
Marquage et signalisation	3'500.00	875.00	25%	2'625.00	75%
Système de feux et de détection	75'012.80	18'753.20	25%	56'259.60	75%
Honoraires ingénieur transport	15'080.70	3'770.18	25%	11'310.53	75%
Honoraires ingénieur civil	3'500.00	875.00	25%	2'625.00	75%
Divers et imprévus	10'000.00	2'500.00	25%	7'500.00	75%
Sous-total HT	147'093.50	36'773.38	25%	110'320.13	75%
TVA 8%	11'767.48	2'941.87	25%	8'825.61	75%
<i>Sous-total TTC</i>	<i>158'860.98</i>	<i>39'715.25</i>	<i>25%</i>	<i>119'145.74</i>	<i>75%</i>
Frais de communication (1%)	1'588.61	397.15	25%	1'191.46	75%
Grand Total	160'449.59	40'112.40	25%	120'337.19	75%
Arrondi	160'500.00	40'000.00		120'500.00	

Selon ces tableaux de répartition, la part à charge du Conseil régional s'élève donc à CHF 187'500.- TTC dont CHF 1'855.99 pour les frais de communication, soit 75% des coûts totaux.

d) Installation du carrefour à feux prioritaire à Rolle – Route Suisse/Route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 urbaine

Les montants inscrits se basent sur un devis du bureau d'ingénieurs civils et du bureau d'ingénieurs transports et l'offre de Siemens pour l'équipement du carrefour à feux prioritaires.

Cette mesure bénéficie à une ligne urbaine et à deux lignes régionales. Le fonds TP prévoit que dans le cas de financement de mesures « mixtes », la subvention s'établit en proportion du nombre de lignes concernées : soit 100% à charge de la commune pour la ligne urbaine et pour la part correspondant aux lignes régionales 75% à charge du Conseil régional et 25% à charge de la commune. Compte tenu de ces éléments, la répartition financière pour ce projet est de 50% pour la commune et de 50% pour la région (2 lignes régionales et 1 ligne urbaine).

Pour les travaux de génie civil, de marquage et le système de feux, il s'agit de coûts maximaux qui seront réduits dans la mesure où les installations existantes (mâts, tubes, marquages, etc.) pourront être réutilisées.

Carrefour Rolle Rte Suisse-Rte Gilly cr65	Montants		Part commune		Part région	
	CHF	CHF	%	CHF	%	
Travaux de génie civil	85'519.60	42'759.80	50.0%	42'759.80	50.0%	
Marquage et signalisation	6'190.00	3'095.00	50.0%	3'095.00	50.0%	
Système de feux et de détection	80'023.05	40'011.53	50.0%	40'011.53	50.0%	
Honoraires ingénieur transport	16'088.00	8'044.00	50.0%	8'044.00	50.0%	
Honoraires ingénieur civil	7'243.80	3'621.90	50.0%	3'621.90	50.0%	
Divers et imprévus	9'170.95	4'585.48	50.0%	4'585.48	50.0%	
Sous-total HT	204'235.40	102'117.70	50.0%	102'117.70	50.0%	
TVA 8%	16'338.83	8'169.42	50.0%	8'169.42	50.0%	
<i>Sous-total TTC</i>	<i>220'574.23</i>	<i>110'287.12</i>	<i>50.0%</i>	<i>110'287.12</i>	<i>50.0%</i>	
Frais de communication (1%)	2'205.74	1'102.87	50.0%	1'102.87	50.0%	
Grand Total	222'779.97	111'389.99	50.0%	111'389.99	50.0%	
Arrondi	223'000.00	111'500.00	50.0%	111'500.00	50.0%	

Selon la répartition, la part du Conseil régional s'élève à CHF 111'500.- TTC dont 1'102.87 pour les frais de communication, soit 50% du montant total du projet.

e) Montant pour la participation aux frais de communication

Pour chaque mesure, un montant a été ajouté pour les frais de communication (tous-ménages, brochures d'information, évènements, etc.) liés à la valorisation du programme de réorganisation des transports publics auprès des communes et du grand public. La stratégie de communication sera élaborée en partenariat avec les différents partenaires et différents supports de communication seront proposés aux communes territoriales par exemple : affiches pour les arrêts de bus, panneaux de chantier, flyers, etc.

Selon la pratique du Conseil régional, cette somme est calculée en prenant 1% des frais de réalisation et 10% des frais d'étude sur les montants totaux TTC. La répartition est ensuite faite selon la part de chaque partenaire. Dans ce préavis, le montant total pour la communication à charge du fonds TP affecté s'élève à **CHF 4'900.- TTC** (voir détails dans le tableau récapitulatif ci-dessous).

f) Récapitulatif synthétique

L'ensemble des éléments financiers présentés ci-avant sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

	Montant travaux TTC	Part communication	Grand total TTC arrondi	%
a) Présélection, Dully	3'180'500.00	2'276.94	3'182'777.00	100%
Part Canton	2'952'806.00	-	2'952'806.00	92.77%
Part commune	161'996.00	1'619.96	163'616.00	5.14%
Part fonds TP	65'698.00	656.98	66'355.00	2.08%
b) Arrêt de bus, Le Vaud	567'000.00	1'702.08	569'000.00	100%
Part commune	439'344.00	425.52	440'000.00	77.33%
Part fonds TP	127'656.00	1'276.56	129'000.00	22.67%
c) Carrefours à feux, Prangins	247'464.50	2'474.65	250'000.00	100%
Part commune	61'866.05	618.66	62'500.00	25%
Part fonds TP	185'598.38	1'855.98	187'500.00	75%
d) Carrefour à feux, Rolle	220'574.23	2'205.74	223'000.00	100%
Part Commune	110'287.12	1'102.87	111'500.00	50.00%
Part fonds TP	110'287.12	1102.87	111'500.00	50.00%
Grand total préavis 47-2015	4'215'538.73	8'659.41	4'224'777.00	100%
Part Canton	2'952'806.00	-	2'952'806.00	70.05%
Part communes	773'493.17	3'767.01	777'616.00	18.45%
Part fonds TP	489'239.50	4'900.00	494'500.00	11.73%

7) Etat de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics

Rappel: détermination des 51 communes partenaires pour le fonds TP affecté:				13'523'659.00
	Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)	Communes territoriales	Engagement TP Régionyon
Préavis 67-2011	309'900.00	78'000.00	141'900.00	90'000
Préavis 68-2011	282'000.00	0.00	187'000.00	95'000
Préavis 7-2011	810'000.00	0.00	285'000.00	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233.00	6'536'619.00	3'048'614.00	3'770'000
Préavis 21-2012*	1'125'000.00	0.00	0.00	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555.00	0.00	383'920.00	52'635
Décisions du CODIR hors préavis 2012	23'010.00	0.00	0.00	23'010
Préavis 30-2013	660'000.00	0.00	0.00	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520.00	0.00	6'913'020.00	2'159'500
Préavis 37-2014	346'000.00	0.00	0.00	346'000
Décisions du CODIR hors préavis 2014	92'895.00	21'350.00	27'536.25	44'009
<i>Préavis 47-2015</i>	<i>4'224'777.00</i>	<i>2'952'806.00</i>	<i>777'616.00</i>	<i>494'500.00</i>
Cumul engagements	30'853'795.00	9'610'125.00	11'792'142.50	9'451'672.50
%	100.00%	31.15%	38.22%	30.63%

*Cette donnée ne reflète pas l'engagement du canton au travers de l'évolution du TRV pour 2013 = + CHF 3'052'000.-/an dans l'exploitation du réseau par rapport à 2012, ni la participation à venir de tiers (Canton, OFROU, fonds d'infrastructure de la Confédération...) pour la réalisation des mesures dites « 2015 ».

Les décisions du CODIR hors préavis 2012 comprend l'étude pour la desserte Le Vernay (ligne CarPostal 10.841) ainsi que le carrefour RC6 / Route de Tannay / Place de la Gare à Coppet. Les décisions du CODIR hors préavis 2014 concernent l'optimisation d'un arrêt pour l'accostage des bus, l'étude pour la suppression de la ligne 10.817 et le prolongement de la ligne 10.811, l'étude de tracé 10.815 en ville de Nyon (étude en cours), l'étude pour le bouclage Asse et Boiron (étude en cours) ainsi que l'aménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle, Jeune Suisse.

Pour ce qui concerne l'utilisation proportionnelle du fonds affecté des transports publics, pour les mesures d'aménagement, les mesures d'accompagnement (P+R, accessibilité aux arrêts) et les expérimentations de courses supplémentaires, il avait été considéré dès le départ qu'environ un tiers du fonds régional devrait être réservé pour les expérimentations, soit une réserve de quelque 4.5 millions pour cet objet. A ce jour, 2.1 millions ont été préavisés pour cette thématique.

A ce stade d'avancement, le fonds régional a été sollicité pour environ 70% (y.c. le présent préavis) de son enveloppe totale.

8) Conclusion

Les objets du présent préavis représentent la 1^{ère} tranche des mesures d'aménagement dites « 2015 ». Ce premier paquet de mesures s'inscrit dans la continuité de la démarche de priorisation des bus dans la région nyonnaise entamée dans les préavis 16-2012 et 35-2014. Ces mesures seront suivies par des tranches de mesures d'aménagement « 2015 – à venir » qui viendront dans un 2^{ème} temps et devraient bénéficier de subventions fédérales au titre des mesures du Grand Genève. Ces mesures sont actuellement en cours d'étude, notamment pour les jonctions autoroutières de Gland et de Rolle. A terme elles permettront de fiabiliser les temps de parcours et d'améliorer la qualité de l'offre en transports publics.

Les différents objets présentés sont des projets conduits avec de multiples partenaires ce qui illustre bien le rôle de coordinateur du Conseil régional. Cet aspect partenarial est très important et aura notamment permis l'obtention de soutiens de tiers (DGMR, TPN et CarPostal) pour la mise en place du système de détection, qui ont permis d'alléger les parts des communes territoriales et du Conseil régional.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°47-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 494'500.- décomposé comme suit :

- a) CHF 66'355.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation de la présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836, sous réserve de la validation des crédits par le Conseil communal et le Grand Conseil ;
- b) CHF 129'000.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation du déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830, sous réserve de la validation des crédits par le Conseil communal ;
- c) CHF 187'500.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à l'installation de deux carrefours à feux prioritaires à Prangins pour la ligne TPN 10.811, sous réserve de la validation des crédits par le Conseil communal ;
- d) CHF 111'500.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à l'installation d'un carrefour à feux prioritaires à Rolle pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain, sous réserve de la validation des crédits par le Conseil communal ;
- e) Montant pour la communication : CHF 4'900.

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion&finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide a) d'accorder le crédit de CHF 66'355.- pour la participation à la réalisation de la présélection sur la Route Suisse à Dully ;

b) d'accorder le crédit de CHF 129'00.- pour la participation au déplacement de l'arrêt Le Vaud, Poste ;

c) d'accorder le crédit de CHF 187'500.- pour la participation à l'installation de deux carrefours à feux prioritaires à Prangins ;

d) d'accorder le crédit de CHF 111'500.- pour la participation à l'installation d'un carrefour à feux prioritaires à Rolle ;

e) d'accorder le crédit de CHF 4'900 pour les frais de communication ;

f) d'imputer le montant total de CHF 494'500.- sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 29 janvier 2015, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Creteigny

Patrick Freudiger

Annexes :

A – Cartes des aménagements par ligne de bus

B – Détails des aménagements des carrefours à feux prioritaires de Prangins et Rolle

C – Liste des mesures « 2012 », « 2013-2014 », « 2015 », des mesures incertaines et des mesures abandonnées

D – Tableaux de répartition financière pour le système de détection